

BUX

by  **ABN·AMRO**

Manuel de Prêt de Titres

Date : 06-01-2025
Version 2.3

BUX B.V. est une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce de la Chambre de commerce néerlandaise à Amsterdam sous le numéro 58403949. BUX B.V. est agréée comme entreprise d'investissement et surveillée en tant que telle par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM).

Sommaire

Introduction	2
Prêt de titres	3
Activation	3
Tous les types d'Instruments Financiers	3
Définitions	3
Propriété juridique	3
Propriété effective	3
Contrepartie	3
Fonctionnement du prêt de titres	4
Implications	4
Ce que cela signifie pour Toi	4
Sélection des Instruments Financiers	4
Partenaires	4
Garantie	4
La fondation BUX Collateral	5
Dividendes	5
Risques	5
Risque de défaillance de l'Emprunteur	5
Risque de rachat	6
Risque de vente	6
Risque de timing	6
Risque de prix	6
Risques opérationnels et de tiers	6

Introduction

En devenant client.e de BUX, Tu as explicitement donné ton accord pour le prêt de Tes Instruments Financiers. Tu as également mandaté BUX pour faciliter le prêt de Tes Instruments Financiers en son nom propre mais à Tes risques et pour Ton compte. Il s'agit d'un modèle couramment utilisé sur les marchés financiers néerlandais. Lorsque Tes Instruments Financiers seront prêtés, Tu recevras un retour.

Le présent Manuel de Prêt de Titres (dénommé ci-après le Manuel) explique comment cela fonctionne et quels sont les risques impliqués. Le Manuel vise à fournir des explications et permet de compléter le Contrat de Prêt de Titres BUX. Le Manuel contient des informations importantes qu'il est impératif que Tu lises avant de devenir client.e. Merci de lire attentivement le Contrat de Prêt de Titres BUX et le présent Manuel et de ne pas hésiter à contacter le Service clientèle de BUX à l'adresse suivante : support@bux.com pour toute question.

Prêt de titres

Activation

Le prêt de titres est immédiatement actif dès que Tu es devenu.e client.e et que Tu as explicitement donné ton accord à cette fin. Tu as la possibilité de donner Ton accord explicite à une date ultérieure ou de retirer Ton accord explicite à tout moment.

Tous les types d'Instruments Financiers

Le prêt de titres concerne tous les Instruments Financiers que BUX propose.

Définitions

Les termes utilisés dans le présent Manuel ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Contrat BUX, sauf définition contraire ci-dessous.

Propriété juridique

BUX facilite le prêt de Tes Instruments Financiers à un Emprunteur à Tes risques et pour Ton compte. Le titre juridique sur ces Instruments Financiers sera transféré par BUX à l'Emprunteur pendant la durée de la période de prêt. Cependant, tu conserveras la propriété effective des Instruments Financiers qui sont prêtés.

Propriété effective

Dans le cadre du prêt de titres, Tu conserves la propriété effective des Instruments Financiers prêtés. Cela signifie que Tu supportes le risque lié aux prix des Instruments Financiers, que les Instruments Financiers soient prêtés ou non. La créance que Tu détiens lorsque Tes Instruments Financiers sont prêtés, qui est égale à la valeur des Instruments Financiers prêtés, sera prise en compte dans le total du compte de résultat annuel à des fins fiscales. Tu recevras également une indemnité compensatrice si Tes Instruments Financiers sont prêtés lors d'un paiement de dividende. En effet, même si Tu ne détiens plus les Instruments Financiers, Tu en restes le propriétaire effectif.

Contrepartie

BUX est mandaté pour agir en son nom propre mais à Tes risques et pour Ton compte envers la contrepartie qui emprunte Tes Instruments Financiers. Les Instruments Financiers seront prêtés à

différentes institutions financières. Ces institutions financières sont la contrepartie à l'égard de laquelle Tu prends un risque, et non BUX. .

Fonctionnement du prêt de titres

Implications

Le prêt de titres est un terme qui désigne le prêt d'Instruments Financiers. Si tu as donné Ton consentement explicite, les Instruments Financiers de Ton compte peuvent être prêtés à des Emprunteurs. Tu mandates BUX pour faciliter ces transactions de prêt en son nom propre mais à Tes risques et pour Ton compte. Comme indiqué ci-dessous, BUX a mis en place une structure de garantie. Les Emprunteurs doivent fournir une garantie à BUX pour garantir l'obligation qui leur incombe de restituer les Instruments Financiers concernés. Cette garantie sera détenue par la fondation BUX Collateral.

Il arrive souvent que les agents de change prêtent des instruments financiers. Il existe diverses raisons pour lesquelles un tiers est susceptible d'emprunter ces Instruments Financiers et notamment :

- Les Instruments Financiers sont utilisés pour couvrir de brèves positions courtes ;
- Les Instruments Financiers sont utilisés par de grandes parties qui pensent pouvoir acheter l'action à un prix plus avantageux à l'avenir en empruntant maintenant et en la revendant.

Ce que cela signifie pour Toi

Tous les Instruments Financiers de Ton portefeuille peuvent être prêtés dès que Tu as approuvé le Contrat de Prêt de Titres de BUX. Cela signifie que :

- Tu peux vendre Tes Instruments Financiers, qu'ils soient prêtés ou non ;
- Tu percevras des dividendes, mais sous la forme d'un paiement d'une indemnité compensatrice ;
- la valeur des Instruments Financiers est comptabilisée dans le total de Ton compte de résultat annuel à des fins fiscales ;
- Tu conserveras la propriété effective des Instruments Financiers, ce qui signifie également que tu continueras à courir le risque de prix des Instruments Financiers.

Sélection des Instruments Financiers

Nous ne savons pas à l'avance quels Instruments Financiers seront prêtés ni quand ils le seront. Il peut arriver qu'une partie du portefeuille soit prêtée ou encore qu'aucun Instrument financier ne soit prêté. Le marché dictant la demande d'Instruments Financiers, il n'existe aucune certitude quant au fait que des Emprunteurs emprunteront effectivement les Instruments Financiers.

Partenaires

BUX travaille avec des professionnels ayant une grande expérience du prêt d'Instruments Financiers. Ces professionnels facilitent la structure de prêt de titres BUX. Dans ce cadre, ils s'assurent que l'Emprunteur fournit une garantie pour les Instruments Financiers et ils assurent le suivi (pour le compte de BUX) de la garantie et de sa valeur.

Garantie

Une méthode d'attribution est utilisée pour déterminer quels Instruments Financiers de quels titulaires de compte seront prêtés à des Emprunteurs. BUX s'assurera de recevoir une garantie de la part de ces Emprunteurs. La garantie sera évaluée quotidiennement sur la base de sa valeur marchande et comptabilisée à 105 % de la valeur des instruments financiers qui ont été prêtés.

BUX transférera ou fera transférer cette garantie à la fondation BUX Collateral. La principale raison pour laquelle la fondation BUX Collateral détient cette garantie est d'atténuer le risque que l'Emprunteur ne puisse pas remplir ses obligations envers Toi.

La garantie est généralement extrêmement liquide et facilement négociable ; elle est normalement constituée d'obligations d'État. Le montant de la garantie est ajusté quotidiennement pour s'assurer qu'il y a toujours une garantie suffisante.

La fondation BUX Collateral

En cas d'insolvabilité de l'Emprunteur ou dans d'autres cas où cet Emprunteur n'est pas en mesure de restituer les Instruments Financiers, la fondation BUX Collateral utilisera la garantie qu'elle détient pour acquérir des Instruments Financiers équivalents. La fondation BUX Collateral Te livrera ensuite ces Instruments Financiers ainsi qu'à d'autres Clients dont les Instruments Financiers ont été prêtés à cet Emprunteur par l'intermédiaire de BUX.

Dividendes

Pendant la période durant laquelle Tes Instruments Financiers sont prêtés, Tu reçois un paiement sous forme d'indemnité compensatrice au lieu d'un dividende habituel. En effet, même si Tu n'as plus la propriété juridique, Tu as le droit à des dividendes ou à d'autres opérations sur titre. Ceux-ci sont généralement égaux au paiement net d'un dividende et parfois au dividende brut. Dans le cas des Instruments Financiers américains, l'impôt normal sur le versement de dividendes est généralement prélevé sur l'indemnité compensatrice. Pour toutes les opérations sur titres autres que les dividendes, BUX essaiera de récupérer les Instruments Financiers auprès des Emprunteurs afin que tu sois dans la même situation que si ces Instruments Financiers n'avaient pas été prêtés pour Ton compte.

Risques

Risque de défaillance de l'Emprunteur

Tu as mandaté BUX pour faciliter le prêt de Tes Instruments Financiers à Tes risques et pour Ton compte. Dans le cadre de ce mandat, Tes Instruments Financiers seront prêtés par l'intermédiaire de BUX à un ou plusieurs tiers (Emprunteurs).

Pendant la période de Prêt, le titre de propriété juridique des Instruments Financiers prêtés est transféré aux Emprunteurs. Les Instruments Financiers qui ont été empruntés par un Emprunteur dans le cadre de ces accords ne relèveront pas de la structure de division des actifs de BUX. En revanche, tu peux par l'intermédiaire de BUX (qui agit dans le cadre dudit mandat) faire valoir auprès de l'Emprunteur ton droit à restitution des Instruments Financiers qui ont été prêtés. Ces Emprunteurs doivent également fournir une garantie pour garantir l'obligation qui leur incombe de restituer les Instruments Financiers concernés. Cette garantie sera détenue pour toi par la fondation BUX Collateral.

Même si la garantie est reçue et détenue par la fondation BUX Collateral, tu courres un risque de défaillance de l'Emprunteur. Si l'Emprunteur devenait insolvable, il pourrait être dans l'impossibilité de restituer les Instruments Financiers prêtés. Il pourrait exister également d'autres situations dans lesquelles l'Emprunteur n'est pas en mesure de restituer les Instruments Financiers prêtés.

Si l’Emprunteur est, pour une raison quelconque, dans l’incapacité de restituer les Instruments Financiers prêtés, la fondation BUX Collateral utilisera la garantie qu’elle détient pour acquérir des Instruments Financiers équivalents, qui te seront ensuite livrés. Bien que BUX vérifie en permanence que le montant de la garantie est suffisant pour remplir les obligations de l’Emprunteur en liaison avec les Instruments Financiers prêtés, il est possible que la valeur d’exécution de la garantie s’avère inférieure à celle prévue. Si la valeur d’exécution est insuffisante, il est possible que tu ne récupères pas la totalité de tes Instruments Financiers.

Si l’Emprunteur devenait insolvable à un moment où (a) il a déjà emprunté les Instruments Financiers prêtés, et (b) la fondation BUX Collateral n’a pas encore reçu la garantie correspondante, tu auras par l’intermédiaire de BUX une créance non garantie dans la masse de la faillite de l’Emprunteur. Dans cette situation spécifique, il est peu probable que tu récupères la totalité de Tes Instruments Financiers. Tu n’auras aucun recours contre BUX en rapport avec les Instruments Financiers prêtés.

Risque de rachat

Dans le cas où l’Emprunteur ne pourrait pas remplir ses obligations en rapport avec les Instruments Financiers prêtés, la fondation BUX Collateral utilisera la garantie qu’elle détient pour acheter des Instruments Financiers équivalents sur le marché. Il existe un risque que la valeur de la garantie soit insuffisante pour racheter tous les Instruments Financiers sur le marché. Si le prix du marché augmente pendant le processus de liquidation, il est fort probable que la garantie s’avère insuffisante et que tu courres le risque d’une perte.

Risque de vente

Comme indiqué ci-dessus, le prêt de Tes Instruments Financiers n’affecte pas ta capacité à vendre ces Instruments Financiers sur le marché. Cependant, dans des circonstances de marché exceptionnelles, telles qu’une quantité élevée inattendue d’ordres de vente de la part de clients BUX, il est possible que tu ne puisses pas vendre Tes Instruments Financiers prêtés dans le délai que tu souhaites.

Risque de timing

Dans le cas où la fondation BUX Collateral serait contrainte d’utiliser la garantie fournie par l’Emprunteur pour remplir les obligations incombant à l’Emprunteur en liaison avec les Instruments Financiers prêtés, une période de temps s’écoulera entre (i) le moment où la fondation BUX Collateral commence à utiliser la garantie pour acquérir des Instruments Financiers équivalents, et (ii) le moment où des Instruments Financiers équivalents te sont livrés. Il est probable que, pendant cette période, tu ne pourras pas vendre les Instruments Financiers prêtés concernés.

Risque de prix

Indépendamment du fait que les Instruments Financiers soient prêtés ou non, tu es toujours exposé au risque de prix sur les Instruments Financiers. Le prix des Instruments Financiers augmente et diminue, ce risque continue d’exister.

Risques opérationnels et de tiers

Afin que BUX puisse faciliter le Prêt de Tes Instruments Financiers et recevoir à Tes Risques et pour Ton Compte une garantie des Emprunteurs, BUX a conclu certains accords de services avec des professionnels ayant une solide expérience en matière de prêt d’Instruments Financiers. Ces professionnels peuvent fournir de temps à autre des services administratifs, de garde/garantie et

d'autres services (dénommés ci-après Services Auxiliaires) qui sont connexes aux services de Prêt proposés par BUX. Si BUX ou ces professionnels devenaient insolvable, défaillants ou n'étaient plus en mesure pour d'autres raisons de fournir ces Services Auxiliaires ou en cas de défauts au niveau de la fourniture de ces Services Auxiliaires, la restitution de Tes Instruments Financiers prêtés, la réception et la vérification de la garantie reçue des Emprunteurs ainsi que d'autres aspects du Prêt risqueraient d'être retardés ou de subir d'une autre manière un impact négatif.